Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 28 (1936)
Heft: 2

Rubrik: Éducation ouvrière

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Cette résolution est ainsi conçue:

« Considérant que dans différents pays, sous prétexte de la crise économique et sous le couvert de la rationalisation et des restrictions, des mesures ont été prises préjudiciables aux intérêts des classes travailleuses et de nature à abaisser leur niveau de vie;

Considérant que spécialement dans les pays où par suite du manque général d'instruction et de l'absence d'organisations ouvrières étroitement liées entre elles, on a procédé de façon inutile à de fortes baisses de salaires et à une réduction du nombre des ouvriers employés:

La Conférence invite le conseil d'administration du Bureau international du travail à examiner l'opportunité de charger le Bureau de se mettre en rapport avec les Etats-Membres en vue de leur demander de constituer immédiatement dans leurs pays respectifs des organismes pour la fixation des salaires, lorsque de tels organismes n'existent pas déjà, conformément au projet de convention adopté par la Conférence internationale du travail à sa onzième session. »

La convention dont il s'agit, et sur laquelle le B. I. T. attire l'attention des Etats qui n'y ont pas encore adhéré, fait une obligation aux Etats qui la ratifient d'instituer «des méthodes permettant de fixer des taux minima de salaires pour les travailleurs employés dans des industries ou parties d'industries (et en particulier dans les industries à domicile) où il n'existe pas de régime efficace pour la fixation des salaires par voie de contrat collectif ou autrement et où les salaires sont exceptionnellement bas.»

Cette convention a été ratifiée jusqu'à présent par 18 pays: l'Allemagne, l'Australie, la Bulgarie, le Canada, le Chili, la Chine, la Colombie, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, la Hongrie, l'Etat libre d'Irlande, l'Italie, le Mexique, le Nicaragua, la Norvège, l'Union Sud-Africaine et l'Uruguay.

Education ouvrière.

A la Centrale d'éducation ouvrière suisse.

La Centrale suisse d'éducation ouvrière a témoigné d'une grande activité en 1934 et 1935. Bien qu'elle ne possède pas en propre une école supérieure ouvrière, telle que la Belgique par exemple, la Centrale suisse organise de nombreux cours qui sont donnés dans des homes de vacances, dans des abris des Amis de la Nature ou dans des hôtels.

Les cours suivants ont été organisés:

1° Un cours de comptabilité pour les fonctionnaires des syndicats.

2° Deux cours de trois jours pour fonctionnaires syndicaux, sur le droit ouvrier, les contrats collectifs, la tactique de l'Union syndicale suisse dans la lutte contre le fascisme et la crise économique.

3° Un cours donné simultanément en Suisse alémanique et en Suisse romande aux fonctionnaires et militants syndicaux et consacré aux tâches présentes et futures de l'Union syndicale suisse.

4° Un cours sur syndicats et corporations.

5° Deux cours spéciaux pour femmes, destinés à former des militantes.

6° Cours pour jeunes militants syndicaux. Ces cours portent sur des questions actuelles du mouvement ouvrier et ont pour but d'initier les jeunes gens à la vie syndicale.

7° Cours pour bibliothécaires et deux cours d'instruction civique.

Tous ces cours sont presque exclusivement fréquentés par des élèves directement désignés par les organisations. La sélection en est ainsi meilleure. Toutes les demandes n'ont pas pu être prises en considération. Les participants font en général preuve du plus grand zèle, ainsi que le démontrent les discussions et leurs travaux écrits.

Une série de conférences a été organisée avec le concours de personnalités de l'étranger.

Une liste de conférenciers est établie chaque année. Elle est remise à tous les centres locaux inscrits à la Centrale suisse.

La location des films a pris un grand développement. Un nombre croissant d'organisations achètent des appareils cinématographiques pour projecter des films à bandes étroites. La Centrale a publié une nouvelle liste, mentionnant 105 films normaux, muets et sonores, et 114 films étroits, ainsi que 34 rouleaux d'images et 10 séries de diapositifs. Pour la première fois, cette liste contient des films de reportage du mouvement ouvrier.

Les voyages des Centres d'éducation ouvrière.

Les Centres romands d'éducation ouvrière organisent pendant les fêtes de Pâques d'intéressants voyages à l'intention des personnes disposant de peu de temps. Voici les programmes résumés de ces excursions:

Voyage N° 20, Tunisie, 12 jours.

Dates: Jeudi 9 avril au lundi 20 avril 1936. Départ de La Chaux-de-Fonds—Neuchâtel—Lausanne—Genève. *Séjour en Tunisie:* du dimanche de Pâques 12 avril au samedi 18 avril. Excursions en autocar: 1. Visite de la ville européenne, de la ville indigène, des souks, le bardo, le Belvédère. 2. Tunis, Sidi-Bou-Saïd—La Marsa—Le Golfe de Tunis. 3. Grand circuit de 4 jours en autocar au cœur de la Tunisie et au sud tunisien, jusqu'à l'oasis de Gabès, à raison de 250 km. par jour avec nombreux arrêts et visites, avec l'itinéraire: Tunis—Zaghouan — Kairouan — Sousse — El-Djem — Sfax — Gabès — Sfax — Madhia — Monastir — Sousse — Mammanet — Nabeuil — Tunis.

Prix de Genève Fr. 255.—, de La Chaux-de-Fonds—Neuchâtel Fr. 270.—. Inscription en plus Fr. 10.—.

Voyage N° 21. La Côte d'Azur, 5 jours, avec faculté de prolongation.

Dates: Jeudi 9 avril au lundi 13 avril 1936. Départ de la Chaux-de-Fonds—Neuchâtel—Genève. Séjour à Nice, avec excursions en autocar: 1. Nice — La Grande Corniche — Monte-Carlo — Monaco — Menton — La frontière italienne, retour par St-Jean — Cap Ferrat — Villefranche. 2. Nice — Antibes — Cap d'Antibes — Juan-les-Pins — Cannes — Nice. 3. Nice — Grasse — Les Gorges du Loup.

Prix de Genève Fr. 78.—, de La Chaux-de-Fonds—Neuchâtel Fr. 93.—. Inscription Fr. 5.—.

Conditions: Pour les deux voyages, le prix comprend le transport en chemin de fer et bateau (Tunisie) IIIme classe, tous frais d'hôtel et de repas, les excursions en autocar, les visites, les entrées, les pourboires, les taxes.

Faculté de retour individuel sans frais avec retour facultatif dans les 30 jours. Billet de seconde classe avec supplément.

Bulletins et programmes détaillés: Gaston Schelling, président du C. E. O., Nord 194, La Chaux-de-Fonds; A. Bossard, président du C. E. O., Quai des Arenières, Genève. Maison du peuple, Lausanne, et aux adresses mentionnées dans les journaux syndicaux.

Le Centre d'éducation ouvrière de La Chaux-de-Fonds.

Le Centre d'éducation ouvrière de La Chaux-de-Fonds nous envoie son Xe rapport annuel. Pendant ces dix années d'activité, le Centre a enregistré 176,000 présences à ses diverses manifestations: cours, conférences, causeries, concerts, soirées théâtrales, voyages. Dans un appel qu'il adresse aux organisations et aux membres individuels qui ont soutenu jusqu'ici son œuvre, le Centre fait ressortir qu'il doit cette popularité au fait qu'il a su accomplir sa tâche d'éducation et d'instruction en dehors des préoccupations politiques, dans un large esprit de compréhension humaine. Il a volontairement écarté de ses programmes tout ce qui est étroit, sectaire et médiocre.

Durant l'année 1935, le Centre a enregistré 10,000 présences à ses conférences et concerts, 3200 à ses cours et causeries et 148 personnes ont participé aux voyages et excursions qu'il a organisés.

La suppression des subventions cantonales et fédérales l'ont obligé a supprimer son utile activité en faveur des chômeurs et cela dès le mois d'octobre 1935. Dans la seule période de janvier à avril 1935, les diverses manifestations en faveur des chômeurs ont réuni 6700 personnes (12,100 durant toute l'année 1934).

Le comité pour le Noël des enfants de chômeurs, dont l'initiative fut prise par le Centre en 1930, a réuni pour Noël 1935 la belle somme de 24,000 francs qui fut répartie en cadeaux entre 1900 enfants.

Le Centre a reçu d'une vingtaine d'associations diverses, de la commune et de Pro Juventute des subventions pour la somme de 3480 francs. L'association des membres adhérents, qui payent une cotisation annuelle de 3 francs au minimum, a pu remettre à la caisse du Centre fr. 567.50.

Bibliographie.

Le Traducteur, journal allemand-français pour l'étude comparée des deux langues.

Voilà une publication infiniment recommandable aux jeunes gens qui veulent faire une étude à la fois utile et attrayante des langues allemande ou française. Ils y trouveront, traduits dans l'un ou l'autre idiome, sous une forme irréprochable et en regard du texte original, des dialogues, des lettres commerciales et des morceaux de lecture dans les genres les plus divers, mais toujours choisis de façon à être accessibles à tous. Ce système est un moyen excellent d'enrichir son vocabulaire, de s'approprier par la pratique les expressions diverses et de s'habituer à la structure propre à chacune des deux langues.

Numéro spécimen gratis sur demande adressée au *Bureau du Traducteur*, à La Chaux-de-Fonds (Suisse).